

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE



**PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE RENFORCEMENT ET DE
PROMOTION DE LA SOLIDARITE (PASNRPS)
2018-2022**

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAH	Allocation pour Adulte vivant avec Handicap ;
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant vivant avec Handicap ;
AESS	Agence de l'Economie Sociale et Solidaire ;
AGETIPRE	Agence d'Exécution des Travaux à Intérêt Public pour la Réinsertion et l'Emploi ;
AGR	Activités Génératrices de Revenus ;
ASL	Aide de Solidarité Locale ;
ASPA	Allocation de Solidarité pour Personne Agée ;
CA	Coupons Alimentaires ;
CAS	Circonscription d'Action Sociale ;
CDS	Centre de Développement Social ;
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
CNI	Conseil National de lutte contre les Inégalités ;
CPS	Centre de Promotion Sociale ;
DDAS	Direction Départementale des Affaires Sociales ;
DDS	Direction Départementale de la Solidarité ;
DGAS	Direction Générale des Affaires Sociales ;
DGS	Direction Générale de la Solidarité ;
DSRP	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
EDSC	Enquête Démographique et de Santé du Congo ;
ESS	Economie Sociale et Solidaire ;
FIPAC	Forum International sur les Populations Autochtones en Afrique Centrale ;
FMI	Fonds Monétaire International ;
FSA	Filet de Sécurité Alimentaire ;
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement ;
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre ;
IDH	Indice du Développement Humain ;
IEC	Information Education et Communication ;
IPHD	Partenaire International pour le Développement Humain ;
JNS	Journée Nationale de la Solidarité ;
MASAHS	Ministère des Affaires Sociales de l'Action Humanitaire et de la Solidarité ;
MEPATI	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration ;
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique ;
ODD	Objectifs du Développement Durable ;
OIT	Organisation Internationale du Travail ;
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONG	Organisation Non Gouvernementale ;
OSE	Observatoire Social et de l'Enfance ;
PAM	Programme Alimentaire Mondial ;
PARCAM	Programme d'Appui aux Renforcement des Capacités des Acteurs de la solidarité et du Ministère ;
PARSEGD	Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-Economique des Groupes Défavorisés ;
PASNRPS	Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Renforcement et de la Promotion de la Solidarité ;
PIB	Produit Intérieur Brut ;
PME	Petites et Moyennes Entreprises ;

PNAS	Plan National de l'Action Social ;
PNAS	Politique Nationale de l'Action Sociale ;
PND	Programme National de Développement ;
PS	Protection Sociale ;
RSI	Revenu de Solidarité et d'Insertion ;
RSU	Registre Social Unique des ménages ;
RENAPAC	Réseau National des Peuples Autochtones du Congo ;
SDA	Synergie et Développement d'Afrique ;
SFS	Système des Filets Sociaux ;
SNIAS	Système National d'Information d'Action Sociale ;
SNRPS	Stratégie Nationale de Renforcement et de Promotion de Solidarité ;
TA	Tickets Alimentaires ;
TPE	Très Petites Entreprises ;
TSL	Taxe de Solidarité de Logement ;
UADL	Unités d'Appui au Développement Local ;
UNICEF	Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance.

Table des matières

Introduction

- 1. Axe 1** : Renforcement du cadre légal, institutionnel et des capacités opérationnelles des acteurs de solidarité
- 2. Axe 2** : Financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités
- 3. Axe 3** : Garantie d'un socle minimum de protection sociale aux ménages et personnes vulnérables
- 4. Axe 4** : Promotion des valeurs de solidarité
- 5. Cadre de suivi et évaluation**
- 6. Gestion de la mise en œuvre du Plan d'Action**
- 7. Coûts et financement**

Annexe1 Tableaux de mise en œuvre du plan, programmes et actions prioritaires 2018-2022

Annexe 2 Coût du plan d'Action

INTRODUCTION

La stratégie de solidarité vise à contribuer à la réduction du taux de pauvreté de 7,6% points et à la baisse du coefficient de Gini à un niveau comparable à celui d'un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2022. Il s'agit de manière spécifique :

- de doter, d'ici à 2019, le ministère en charge de la solidarité, d'un cadre légal, institutionnel et des capacités opérationnelles adéquates pour lutter contre les inégalités sociales
- de mobiliser chaque année 66 millions USD nécessaires au financement des programmes de filets sociaux grâce aux contributions publiques et aux quotes-parts des différents acteurs de la protection sociale
- de garantir d'ici à 2022 à 180 405 ménages pauvres alimentaires, personnes vivant avec handicap et personnes du troisième âge en situation de précarité des transferts sociaux et monétaires.
- d'appuyer les mécanismes communautaires d'entraide devant contribuer à la progression des indicateurs du capital social communautaire¹ ou richesse sociale vers un niveau pouvant garantir la cohésion sociale
- La Politique Nationale d'Action Sociale a ainsi trois axes stratégiques articulant les actions relatives à chacun de ces trois objectifs.

Ce document présente le Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie de Promotion et de Renforcement de la Solidarité (DSNPRS) pendant la période allant de 2018 à la fin de 2022.

PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES DU DOCUMENT DE STRATEGIE

Le document de stratégie a retenu quatre axes déclinés en programmes: Il s'agit :

- **Axe 1 : renforcement du cadre légal, institutionnel et des capacités opérationnelles des acteurs de solidarité** : Cet axe vise à doter la solidarité d'un cadre légal performant et des institutions fortes capables de soutenir la cohésion sociale et de promouvoir toutes les actions de solidarité. A travers cet axe, il est aussi question de renforcer les pratiques/valeurs et les mécanismes à tous les niveaux pour faire de la solidarité un véritable levier de développement du capital humain et de mobilisation des ressources financières.
 - **Axe 2 : Financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités** : Il s'agit de créer des mécanismes adaptés de financement du socle minimum de protection sociale en République du Congo en explorant la possibilité de diversifier les sources de
 - **Axe 3 : Garantie d'un socle minimum de protection sociale aux ménages et personnes vulnérables** : Cet axe vise à garantir un minimum vital à chaque congolais dans une société égalitaire où chaque fils et fille de la république cultive le sentiment d'appartenir à une même nation. Il s'agit « *d'assurer un minimum vital à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins essentiels de santé, d'éducation et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès*
-

effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale ». Cet axe sera mis en œuvre à travers un (1) grand programme :

- **Axe 4 : Promotion des valeurs de solidarité:** Cet axe vise à promouvoir les valeurs culturelles et à cultiver le vivre ensemble. La stratégie consiste à renforcer les capacités des acteurs locaux afin de leur donner les moyens d'organiser les campagnes de communication en vue du changement de comportement. Les meilleures valeurs et expériences du vivre ensemble seront promues à travers les échanges inter et intracommunautaires. Enfin, les principales institutions sociales (école, famille et église) seront encouragées à cultiver le vivre ensemble.

PRINCIPAUX PROGRAMMES

Les quatre axes de la Stratégie sont donc déclinés en programmes à savoir :

- Le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle ;
- Le programme Lisungi chargé de mettre en œuvre le Revenu de Solidarité et d'Insertion, une prestation financière et sociale destinée aux personnes ou ménages en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, il est prévu un passage à l'échelle du projet actuellement mis en œuvre ;
- Le Programme Filets de Sécurité Alimentaire (FSA) qui élargira la gamme des prestations alimentaires en combinant les coupons alimentaires à la distribution des repas dans les restaurants populaires et ou partenaires, et dans des cantines scolaires ;
- Le programme NDAKO qui vise à faciliter l'accès des ménages à faible revenu aux logements sociaux ;
- Le programme de promotion des valeurs de solidarité appelé BOMOKO qui regroupe les mesures prévues au niveau de l'axe 4: Promotion des valeurs de solidarité ;

Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle

Ce programme vise à doter les acteurs de la solidarité d'un cadre juridique et des capacités opérationnelles.

Les résultats suivants sont attendus:

- l'élaboration et la mise en œuvre de trois (3) textes juridiques en lien avec la solidarité
- la création de trois organes
- le renforcement des capacités des principaux acteurs

Développement du cadre législatif de la solidarité

Dans ce sous-programme, il sera question de combler le vide juridique observé autour des problématiques liées : (i) à la cohésion sociale, (ii) les mutualités et enfin (iii) sur le mois de la solidarité. Concrètement, il s'agira d'élaborer d'abord un projet de loi sur la cohésion sociale tout en définissant les orientations générales des pouvoirs publiques sur la lutte contre les inégalités sociales, les exclusions et les dispositifs légaux et institutionnels. Ensuite, d'élaborer une autre loi spécifique sur les mutualités qui va mieux définir les conditions

d'exercice et d'appui par les pouvoirs publics des mutuelles corporatistes et communautaires en particulier en République du Congo. Enfin de rédiger une proposition d'amendement de la Loi n°18-99 du 15 août 1999 portant institution de la Journée Nationale de la Solidarité (JNS) car la durée de célébration de cette journée en un (1) seul jour paraît insignifiant.

Pour y parvenir, le Ministère en charge de la Solidarité recrutera trois (3) consultants qui travailleront chacun de son côté de tel sorte qu'il dispose ces textes élaborés, adoptés et mis en application dès fin 2019.

Création et / ou renforcement des capacités des structures de solidarité

- *Création de l'agence de l'économie sociale et solidaire* : Cette structure aura la mission de corriger : (i) la faible capacité de gestion des organisations, (ii) les insuffisances des ressources matérielles et financières devant assurer les missions assignées aux différents acteurs, (iii) la faiblesse des synergies entre les différentes organisations et (iv) l'absence de mécanisme de financement approprié pour soutenir les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Pour y parvenir le Ministère en charge de la solidarité réalisera des études de faisabilité sur l'AESS, ensuite il élaborera le cadre et les textes juridiques relatifs à sa création ainsi qu'à son fonctionnement pour la fin de 2019.
- *Mise en place d'un réseau national d'échange d'informations sur la gestion des connaissances* : Il sera -mis en place un réseau national d'échange d'informations sur la gestion des connaissances. Ce réseau aura pour but d'observer les connaissances et les bonnes expériences et de les universaliser aux niveaux local et national.
- *Création d'une agence HIMO d'encadrement des initiatives locales* :- dans le cadre -- de l'accès à l'emploi des jeunes, une agence HIMO d'encadrement des initiatives locales sera créée. Cette agence va promouvoir la reconstruction des villages par l'approche HIMO, avec le matériel local et la pleine participation des communautés. Pour atteindre cet objectif, une étude de faisabilité sera menée au préalable dans le but de mettre en place l'AGETIPRE et d'élaborer et de valider le cadre et les textes juridiques afin que l'AGETIPRE soit créée et fonctionnel dès 2019. L'AGETIPRE interviendra notamment dans la construction des logements sociaux et des infrastructures communautaires.

Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Solidarité, des ONG et mutuelles de solidarité

Réforme de la direction générale de la solidarité

En raison de nombreux défis à relever et de nouveaux programmes à mettre en œuvre dans le cadre de la SNRPS, la Direction Générale de la solidarité doit être réformée pour lui permettre de mettre en œuvre le document de la stratégie. Pour ce faire, le Ministère en charge de la solidarité élaborera les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des Directions Départementales de la Solidarité et des structures annexes. Par la suite, elle élaborera des profils de poste pour chacune des directions et services qui seront créés et enfin

elle rédigera des propositions de nomination /affectation /mutation afin que des cadres et agents soient responsabilisés pour animer ces différentes structures.

Développement du Registre Social Unique des Ménages :

Le gouvernement développe depuis 2014 des éléments de base d'un système national de filets de sécurité. L'approche est basée sur un système de ciblage des populations vulnérables avec un Registre Social Unifié (RSU). La mise en place de ce système a constitué une étape décisive dans le lancement de la phase pilote des transferts monétaires. L'expérience internationale indique que les programmes de filets de sécurité sociale peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté à court terme, directement à travers des transferts de revenu et la consommation des biens et services à moyen et long termes, à la protection et à l'élargissement des actifs de production des ménages et la formation du capital humain. Les filets de sécurité sociale peuvent servir d'instruments d'aide pour les pauvres et les plus vulnérables leur permettant de faire face aux chocs économiques, particulièrement dans les zones caractérisées par une prévalence élevée de chocs. Le Projet *Lisungi* expérimente le RSU dont l'identification et l'enrôlement des ménages se fait avec le concours de l'INS, DDAS et des CAS. De nos jours, le RSU comprend **61 000** ménages. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan il sera question de passer de **61.000** à **500 000** ménages enregistrés en 2022.

Création de la Fédération Nationale de la Mutualité du Congo :

Pour ce sous-programme, il sera question de recenser les acteurs de la solidarité (mutuelles, ONG, associations, Fondations...). Cette opération concernera l'ensemble des douze (12) départements. Pour y parvenir, il sera créé la Fédération Nationale de la Mutualité du Congo. La Fédération représentera les mutuelles et défendra leurs intérêts collectifs. C'est pourquoi il sera mené, par le Ministère en charge de la solidarité, une étude de faisabilité suivi de l'élaboration du cadre et des textes juridiques relative au fonctionnement de ladite structure.

Formation des acteurs de la solidarité :

Après avoir recensé et identifier les problèmes liés à chaque entité (mutuelles, ONG, associations, Fondations...) dans les douze (12) départements, il sera organisé à l'endroit de ces structures des séances de renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

PROGRAMME LISUNGI SYSTEME DE FILETS SOCIAUX

Ce programme vise à assurer le bien-être des ménages en leur octroyant des allocations dans le but d'augmenter la demande d'accès aux services sociaux de base. L'objectif du programme est de réduire le taux de pauvreté entre 2,8% et 3,7% et entre 7,6% et 10,6%.

Pour ce faire les actions suivantes seront réalisées :

- le versement d'un revenu de solidarité et d'insertion à 154667 à l'ensemble de ménage pauvres du pays pendant cinq (5) ans ;
- le versement d'une aide à 53100 personnes vivant avec handicap et à 23700 personnes âgées vulnérables ;
- la réalisation d'une vaste campagne C4D devant inciter les personnes pauvres à utiliser les services sociaux de base.

Versement du revenu de solidarité et d'insertion

Il s'agit de transformer les allocations de Lisungi en Revenu de Solidarité et d'Insertion (RSI) et à l'étendre à l'ensemble du territoire national. Le RSI comprendra donc une prestation financière (Allocations ou Prestations financières aux ménages pauvres) et une prestation sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle. La prestation financière sera composée d'un montant forfaitaire destiné à couvrir les frais particuliers pour répondre aux besoins les plus élémentaires et faciliter l'accès aux services sociaux de base du ménage dans les limites fixées par le règlement. Par contre, les mesures d'accompagnement sociale viseront à favoriser leur réinsertion sociale et économique. C'est pourquoi ces mesures comprendront entre autres : les aides au rétablissement du lien social, les aides à l'accès à la formation qualifiante et les aides pour accéder aux AGR surtout dans le secteur agricole. En gros il s'agira d'accorder des subventions sous formes d'AGR aux bénéficiaires des prestations financières afin de favoriser leur autonomisation. L'objectif visé pour ce programme est de passer de **9 000** bénéficiaires actuels des AGR à **180 405** en 2022.

Aide aux personnes vivant avec handicap et aux personnes âgées

Ce sous-programme vise à garantir la sécurité de revenu pour les personnes âgées et les personnes vivant avec handicap qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de maternité ou d'invalidité. Il est composé de trois (3) volets :

- **Allocation aux Adultes vivant avec Handicap (AAH) :** il sera question d'accorder une allocation destinée à soutenir les adultes en situation de handicap en leur apportant un revenu d'existence pour faire face aux dépenses quotidiennes. Cette allocation sera versée, sous conditions de ressources, aux personnes âgées de plus de 20 ans et atteintes d'incapacité de travailler depuis au moins 1 an. Pour ce faire, la base de données du RSU du projet Lisungi sera utilisée afin de sélectionner, sur la base des critères de « pauvre et très pauvre » les personnes à assister dans le but de couvrir **73 100** bénéficiaires en 2022.
- **Allocation d'Education de l'Enfant vivant avec Handicap (AEEH) :** L'objectif est d'apporter un soutien aux parents à charge d'un enfant vivant avec handicap, âgé de moins de 18 ans et présentant une incapacité permanente d'au moins 50%, si l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile. Pour ce programme tout comme celui développé ci-dessus, la base de données du RSU sera utilisée pour sélectionner les bénéficiaires. L'objectif visé pour ce programme est celui d'atteindre **23768** bénéficiaires pour 2022.
- **Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées Dépendantes (ASPA) :** Ce programme concerne cette fois-ci, des personnes âgées vivant seules, abandonnées et ne bénéficiant pas des prestations de la sécurité sociale. L'objectif visé est de passer de **2 850** bénéficiaires actuels des prestations de Lisungi, à **25 738** en utilisant toujours la base de données du RSU dans la sélection des futures bénéficiaires.

Campagnes C4D et suivi des conditionnalités

Le projet Lisungi met en place des mesures d'accompagnement pour les ménages bénéficiaires afin de les amener à acquérir des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) liées à la santé, la nutrition, l'éducation, l'économie familiale et de l'hygiène. Ces mesures d'accompagnement visent à maximiser l'impact des transferts monétaires sur le bien-être et la productivité des ménages bénéficiaires et d'augmenter la probabilité de réduire la pauvreté dans l'avenir. Au titre de ce projet, l'UNICEF a en charge le volet axé essentiellement sur la communication pour le changement de comportements (C4D). La communication pour le développement permet de fournir non seulement des informations clés sur le projet aux bénéficiaires et aux populations, mais aussi de répondre aux craintes, et aux questions des parties prenantes et du public en général. Ce type de communication renforce plus spécifiquement l'efficacité des mesures d'accompagnement et va jouer un rôle essentiel dans l'investissement humain, le changement de comportements et le changement social. Pour mettre en œuvre cette communication, l'UNICEF a produit et validé les modules de formation sur les PFE, l'économie familiale et le travail social en vue de former les travailleurs sociaux à cette tâche. Les agents sociaux vont, sur la base de cette formation, assurer le suivi de conditionnalité auprès des ménages bénéficiaires des prestations sociales. Le projet Lisungi a créé des piliers de base du système de protection sociale en créant un registre sociale Unifié. Dans le cadre de suivi avec les agents sociaux, l'objectif est de passer de **10 707** ménages suivi de nos jours à **180 405**.

Programme FSA

Ce programme vise :

- l'amélioration de l'accès des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire et du taux de fréquentation des centres de santé par les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants âgés de moins de deux ans ;
- l'amélioration de l'adhérence au traitement pour les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose.

C'est un projet qui assure la distribution des vivres aux ménages vulnérables en utilisant des coupons électroniques d'une valeur mensuelle de 30.000 FCFA. Au lancement, le projet s'exécutait dans les quartiers périurbains de Brazzaville et de Pointe-Noire. Depuis juillet 2014, le projet couvre d'autres zones des départements de la Lékoumou, et de la Cuvette. Les groupes ciblés couvrent actuellement environ **12 000** ménages. Sont jugés éligibles à ce programme, (i) les ménages avec enfants non scolarisés (au moins 2 enfants âgés de 6 à 12 ans), (ii) les ménages dirigés par des femmes enceintes (ou femmes allaitantes), (iii) les ménages affectés par le VIH/SIDA / la Tuberculose. Cependant ce projet couvre seulement quelques localités et offre une gamme de prestations limitées. Dans le cadre de ce plan, il sera question de réécrire le projet FSA pour mieux l'organiser avec des textes juridiques et un cadre pour son fonctionnement et l'étendre à l'ensemble du territoire. Ce Programme comporte quatre (4) principales actions : (i) Appui à la production alimentaire locale (agriculture familiale et récupération des invendus alimentaires), (ii) Acquisition par les ménages les plus vulnérables des aliments auprès des boutiquiers avec des Coupons -- personnes à faible revenu à des repas à moindre coût dans les restaurants sociaux, (v) Appui à l'accès des enfants des ménages pauvres aux cantines scolaires.

- **Appui à la production alimentaire locale (agriculture familiale et récupération des invendus alimentaires) :** Ce sous-programme vise l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables. La stratégie consistera : (i) renforcer les capacités des petits agriculteurs à produire assez de vivres pour l'alimentation de leur famille et pour la vente sur le marché, (ii) accorder des subventions sous formes d'AGR aux petits producteurs familiaux, (iii) acquérir la production des fermes familiales et (iv) distribuer des denrées alimentaires aux ménages éligibles, par l'utilisation des bons ou sous forme de subvention aux restaurants sociaux; aux cantines scolaires, aux boutiques servant les programmes de transferts sociaux etc. (v) encourager les associations à récupérer des invendus alimentaires en parfait état chez les professionnels ou sur le lieu d'évènements de grande envergure, puis les redistribuer immédiatement, dans le respect de la chaîne du froid (camion frigorifique), à des associations situées à proximité. Toutes ces actions bénéficieront d'un partenariat stratégique des ministères en charge de l'agriculture et de l'éducation. Le but visé ici est de d'augmenter la production agricole locale de 20%.
- **Acquisition par les ménages les plus vulnérables des aliments auprès des boutiquiers avec des Coupons Alimentaires (CA) :** --Ici il s'agira de distribuer aux bénéficiaires du projet FSA les coupons alimentaires qui leurs permettraient de s'approvisionner dans les boutiques retenues à cet effet. L'objectif visé dans le cadre de ce plan, est de passer le cap de **12000** coupons à **225 750** pour l'an 2022.
- **Création et mise en place des restaurants sociaux :** Dans le cadre du développement des Centres de Promotion Sociale et des Centres de Développement Social, il sera créé des restaurants populaires qui vont fournir aux personnes et ménages pauvres disposant d'une faible capacité financière, des repas gratuits et à un moindre coût. Dans le cadre de ce plan, il est prévu de créer **20** restaurants sociaux dans les grandes communautés urbaines.
- **Accès des personnes à faible revenu à des repas à moindre coût dans les restaurants sociaux :** Des contrats de prestations de services seront signés avec les restaurants privés afin de fournir aux coûts réduits des repas aux personnes ou familles jugées éligibles aux transferts sociaux alimentaires. Aussi il est prévu dans le cadre de ce volet de distribuer **730 000** repas en 5 ans.
- **Appui à l'accès des enfants des ménages pauvres aux cantines scolaires :** Un vaste plaidoyer sera réalisé en vue de la mise à l'échelle nationale des cantines scolaires dans toutes les zones d'insécurité alimentaire du pays et de bas taux de scolarisation avec un accent sur la valorisation des produits locaux et l'approvisionnement local. L'objectif est de passer de **686** écoles aujourd'hui à **1843** en 2022. C'est pourquoi il sera donc important de mettre en place un cadre de collaboration entre les différents partenaires intervenant dans ce domaine.

PROGRAMME 4 NDAKO

Ce programme vise à réduire les risques liés aux conditions de vie en particulier l'habitat et de distribuer gratuitement aux personnes et aux familles défavorisées des logements sociaux construits en matériaux locaux. Il est composé de quatre (4) actions :

Création d'un Fonds de Solidarité pour Logement (FSL) financé par la taxe de solidarité de logement (TSL) : Il sera créé un Fonds de Solidarité pour Logement (FSL) financé par la taxe de solidarité de logement (TSL) imposable aux loyers en bail. Le FSL soutiendra les ménages qui ne parviennent pas à obtenir un logement ou éprouvent des difficultés à le conserver. Il accordera des prêts, des subventions et des garanties pour l'accès des personnes et ménages pauvres au logement. Il interviendra également pour permettre le maintien dans le logement les ménages menacés d'expulsion ou confrontés à des incidents de paiement.

A cet effet, des études de faisabilité seront réalisées et un cadre légal sera élaboré pour soutenir ce fonds. Une fois mise en place le fonds contribuera à hauteur de 80% dans la construction.

Accès des ménages pauvres aux logements sociaux : Les bénéficiaires des logements construits dans le cadre de cette stratégie sont les 8% de ménages pauvres de 5 à 6 personnes et de 2,6% des ménages de plus de 7 membres vivant dans des logements d'une (1) pièce inscrits dans le Registre Social Unique.

Appui à la reconstruction des logements et infrastructures sociales dans les villages par les communautés : En milieu rural, les communautés bénéficieront d'un équipement adapté et d'un encadrement technique dans le domaine de la construction et du génie civil. A cet effet, il sera créé dans les centralités territoriales des Centres de Développement Social dotés d'unités de formation et d'apprentissage pour les communautés et une agence HIMO spécialisée dans les travaux à base communautaire. Une vaste campagne de promotion des approches solidaires traditionnelles sera menée afin que les communautés s'approprient ses approches et les mettent en œuvre. La politique de l'Habitat actuelle ne prévoit pas cette approche qui permet la participation de la communauté. La Stratégie de solidarité envisage donc la construction de **19123** logements avec l'appui des communautés.

En milieu urbain ou dans les communautés urbaines, il est prévu un plaidoyer en vue de la construction des logements à moindre coûts devant accueillir de façon temporaire des ménages en difficulté d'hébergement et la construction des cités urbaines intégrées. Des terrains seront également acquis, aménagés et vendus en vue du financement de la construction par la méthode HIMO et communautaire des cités urbaines intégrées. Chaque cité devrait comprendre un système d'adduction d'eau potable et d'électricité, un système de collecte d'ordure et d'assainissement et un système de taxation et de contribution des ménages. Ces maisons seront distribuées aux personnes et aux familles défavorisées par le service social sous certaines conditions.

Appui au financement partiel par l'Etat du coût du logement des ménages à faible revenu : L'Etat contribuera à hauteur de **20%** à la construction des logements pour pauvres construits avec le financement du Fonds de solidarité. Il s'agira de **19123** ménages à construire. Les bénéficiaires des logements construits dans le cadre de cette stratégie sont les 8% de ménages pauvres de 5 à 6 personnes et de 2,6% des ménages de plus de 7 membres vivant dans des logements d'une (1) pièce inscrits dans le Registre Social Unique.

PROGRAMME BOMOKO

Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions d'éthiques et des valeurs humaines

Les élus locaux, les représentants au niveau de la localité, les responsables de villages bénéficieront d'un appui technique sur la gouvernance locale (formation, appui à l'élaboration des plans de développement local, mise œuvre et évaluation...) et la promotion des valeurs d'éthiques, d'entraide, de charité. Les agents de développement social tout comme les autres acteurs seront formés afin qu'ils aident les communautés à s'organiser autour d'une problématique de développement en lien avec le vivre ensemble et l'éthique. A travers des réunions communautaires et des focus groupes, ces groupes thématiques vont régulièrement débattre des questions de développement et des stratégies à mettre en œuvre en vue de promouvoir le vivre ensemble et de développer la localité ou la communauté. Ces groupes seront placés sous l'autorité d'un représentant local élu par les pairs. Les membres du groupe bénéficieront de l'encadrement technique des agents de développement social des Centres de Développement Social de la zone. Un appui spécifique sera apporté aux conseils locaux afin d'intégrer dans leur plan local les questions d'éthique, de valeurs humaines et de vivre ensemble comme un axe majeur de leur intervention. Des formations sur l'éducation sur la parenté responsable seront organisées à l'endroit des chefs de ménages dans les CDS et autres centres communautaires. A cet effet, **333** acteurs communautaires seront formés dans tous les départements, communes, districts ;

3500 agents sociaux seront formés sur l'éducation sur la parenté responsable et **3410** réunions et causeries éducatives seront organisées dans les districts arrondissements et quartiers par an.

Campagnes de promotion des valeurs culturelles et de communication en vue du changement de comportement

Des campagnes sur les valeurs de solidarité seront lancées dans chaque village, district, commune et département pendant le "mois de la solidarité". Les autorités locales encourageront les réunions communautaires avec l'appui des chefs de village, de quartiers ou des leaders d'opinion. Ces activités donneront lieu à des émulations intra et intercommunautaires. A cet effet, **5** (cinq) campagnes nationales seront organisées chaque année pendant le mois de la solidarité.

Organisation des voyages d'échanges intra et intercommunautaires

Une émulation sera organisée sur la base des pratiques des valeurs de solidarité à l'issue de cette émulation, les voyages d'échanges intercommunautaires seront organisés par le ministère en charge de la solidarité. Ces voyages constitueront des moments de partage et de capitalisation des meilleures pratiques. **3410** manifestations communautaires seront organisées pendant 5 (cinq) ans.

Intégration des valeurs culturelles dans les curricula de formation des écoles primaires et secondaires

Sur la base des expériences capitalisées dans les CDS, des manuels de formation sur les valeurs culturelles, le vivre ensemble et la cohésion sociale seront conçus et édités. Les modules de formation seront enseignés dans les écoles. Ainsi 100% d'enseignants seront

formés sur les valeurs culturelles et 100% d'école vont adoptés les curricula de formation sur les valeurs culturelles.

Elaboration d'une étude de faisabilité et loi sur le financement des programmes de solidarité

Ici il s'agira de mener une étude de faisabilité afin de déterminer le model de financement approprié pour ce dispositif.

Création d'un Fonds National de Solidarité

Pour ce sous-programme, il s'agira de réaliser une étude de faisabilité relative à la création du FNS et de préparer le cadre et les textes juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement dudit Fonds. La création de ce Fonds permettra d'augmenter la part des dépenses totales de protection sociale non contributive ou de lutte contre les inégalités de 0,19 en 2010 à 4% par an de 2018 à 2022.

CADRE DE SUIVI EVALUATION ET INDICATEURS

PROGRAMME/ACTIVITES	INDICATEURS DE PERFORMANCE		
	Indicateurs	Situation de référence en 2017	Indicateurs cibles en 2022
Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle			
Développement du cadre législatif de la solidarité			
Elaboration loi sur la cohésion sociale	Loi sur la cohésion sociale adoptée et mise en application	Aucun texte sur la cohésion sociale disponible	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
Elaboration loi sur les mutualités	Loi sur les mutualités adoptée et mise en application	Aucun texte régissant la mutualité au Congo	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
Elaboration loi sur le mois de la solidarité	Loi sur le mois de la solidarité adoptée et mise en application	La loi sur la journée nationale de la Solidarité est désuète	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
Création et / ou renforcement des capacités des structures de solidarité			
Création de l'agence de l'économie sociale et solidaire	Existence de l'AESS	Economie sociale et solidaire non organisée	AESS créé et fonctionnel dès 2019
Mise en place d'un réseau national d'échange d'informations sur la gestion des connaissances.	Existence d' RNGC	Dispositif d'échange des connaissances sur les mutualités, la HIMO et les filets sociaux inexistant	RNGC créé et fonctionnel dès 2019
Création d'une agence HIMO d'encadrement des initiatives locales	Existence de l'AGETIPRE	Approches HIMO non promus	AGETIPRE créé et fonctionnel dès 2019
Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Solidarité, des ONG et mutuelles de solidarité			
Réforme de la direction générale de la solidarité	Nombre de nouvelles structures créées au sein de la DGS	Organisation de la DGS inadaptée aux réformes envisagées	La DGS est réorganisées dès 2018
Développement du Registre Social Unique des Ménages	Nombre de personnes enregistrées dans le RSU	61 000	500 000

Création de la Fédération Nationale de la Mutualité du Congo	Existence d'une structure de management des structures partenaires	Les mutuelles n'ont pas de structure faitière	La FNMC est créé et coordonne la mutualité corporatiste
Formation des acteurs de la solidarité	Nombre d'acteurs de la solidarité formés	Faible capacités opérationnelles des acteurs du secteur	Tous les acteurs de la solidarité sont formés sur le domaine
Mise en place des dispositifs de financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités			
Elaboration d'une étude de faisabilité et loi sur le financement des programmes des solidarité		Mécanismes de financement de la solidarité et des filets sociaux non définis	Dispositif de financement des filets sociaux opérationnel
Création d'un Fonds National de Solidarité	Part des dépenses totales de protection sociale non contributive ou de lutte contre les inégalités	0,19 en 2010	4% par an en 2022
Programme Lisungi			
Revenu de Solidarité et d'Insertion aux populations pauvres et vulnérables			
Allocations ou Prestations financières aux ménages pauvres	Nombre de ménages bénéficiant des allocations	10 707	180 405
Appui à l'inclusion productive (AGR et formation qualifiante)	Nombre de ménages bénéficiant des dispositifs d'insertion	9 000	180 405
Aide aux personnes vivant avec handicap et aux personnes âgées			
Allocation aux Adultes vivant avec Handicap (AAH)	Nombre d'adultes vivant avec handicap bénéficiant des aides	-	73 100
Allocation d'Education de l'Enfant vivant avec Handicap(AEEH).	Nombre d'enfants vivant avec handicap bénéficiant d'allocation	-	23 768
Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées Dépendantes (ASPA)	Nombre de personnes âgées bénéficiant d'allocation de solidarité	2 850	25 738
Communication et plaidoyer sur les transferts sociaux monétaires et le RSU			
Campagnes C4D et suivi des conditionnalités	80% de ménages bénéficiaires suivi	10 707	150 000

Communication institutionnelle			
Gestion, suivi et évaluation			
Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement	10% du coût global du programme		
Le Programme Filets de Sécurité Alimentaire (FSA)			
Appui à la production alimentaire locale (agriculture familiale et récupération des invendus alimentaires)	Tonnes d'aliments produites et récupérées par rapport à la production nationale	-	20%
Acquisition par les ménages les plus vulnérables des aliments auprès des boutiquiers avec des Coupons Alimentaires (CA)	Nombre de ménages bénéficiant des bons alimentaires électroniques	12 000	225 750
Création et mise en place des restaurants sociaux	Nombre de restaurants sociaux mis en place et créés	0	20
Accès des personnes à faible revenu à des repas à moindre coût dans les restaurants sociaux	Nombre de repas offerts dans les restaurants sociaux dès 2019 par an	0	730 000
Appui à l'accès des enfants des ménages pauvres aux cantines scolaires	Nombre d'écoles couverts par le programme cantine scolaire et nombre d'enfants de ménages pauvres couverts	686	1 843
Programme NDAKO			
Création d'un Fonds de Solidarité pour Logement (FSL) financé par la taxe de solidarité de logement (TSL)	Quote part de financement des logements et infrastructures sociales par le FSL	-	80%
Appui à la reconstruction des logements et infrastructures sociales dans les villages par les communautés	Nombre de logements et infrastructures sociales construites avec l'appui de la communauté	-	19 123
Accès des ménages pauvres aux logements sociaux	Nombre de logements donnés à 2,6% des ménages pauvres de plus de 7 membres vivant dans des logements d'une (1) pièce	-	19 123

Appui au financement partiel par l'Etat du coût du logement des ménages à faible revenu	Quote part de financement par l'Etat des logements sociaux destinés aux ménages pauvres	-	20%
Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement	10% du coût global du programme		
Programme de promotion des valeurs de solidarité appelé BOMOKO			
Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions d'éthique et des valeurs humaines			
Appui à la gouvernance locale, l'élaboration des plans de développement et à la promotion de la citoyenneté	Nombre de plans de développement local intégrant la promotion des valeurs humaines et d'éthique adoptés (Département, Communes, Districts et CU)	-	333
Formations sur l'éducation sur la parenté responsable	Nombre d'agents sociaux formés sur l'éducation à la parentalité responsable	-	3 500
Réunions communautaires et causeries éducatives	Nombre de réunions et causeries par district/arrondissement/quartier par an	-	3 410
Campagnes de promotion des valeurs culturelles et de communication en vue du changement de comportement			
Promotion des approches communautaires et de solidarité	Nombre de campagnes nationales organisées sur le vivre ensemble et la citoyenneté	-	5
Voyages d'échanges intra et intercommunautaires	Nombre de manifestations culturelles inter et intracommunautaires organisées	-	3 410
Intégration des valeurs culturelles et la citoyenneté dans les curricula de formation des écoles primaires et secondaires			
Etude sur les valeurs culturelles à promouvoir en milieu jeune	Rapport d'étude disponible	Inexistence d'un répertoire des valeurs culturelles	

Elaboration et édition des programmes manuels et guides	Programmes, manuels et guides disponibles	Inexistence des programmes, manuels et guide sur les valeurs culturelles	10 000 exemplaires de programmes, manuels et guides produits
Formation des inspecteurs et enseignants	Nombre d'inspecteurs et enseignants formés		
Implémentation des dispositifs de formation dans les écoles	Nombre d'écoles ayant adopté les curricula de formation sur les valeurs culturelles		100%
Gestion, suivi et évaluation			
Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement	10% du coût global du programme		

COUTS ET FINANCEMENT

Le coût de la mise en œuvre de la stratégie a été évalué à **453 150 326 000 FCFA** soit **690.777.935€ sur cinq (5)**.

Tableau 1: Coût financier de la stratégie

Coût financier de la stratégie nationale de solidarité		Sur 5 ans
Programmes/Principales actions		
1.	Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle	2 004 000 000
1.1	Développement du cadre législatif de la solidarité	75 000 000
1.2	Création et / ou renforcement des capacités des structures de solidarité	22 500 000
1.3	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Solidarité, des ONG et mutuelles de solidarité	1 884 000 000
1.4	Mise en place des dispositifs de financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités	22 500 000
2.	PROGRAMME LISUNGI SYSTÈME DE FILETS SOCIAUX	248 394 790 000
2.1	Versement de revenu de Solidarité et d'Insertion aux populations pauvres et vulnérables	230 453 830 000
2.2	Allocations aux personnes vivant avec handicap et aux personnes âgées	16 590 960 000
2.3	Conditionnalités et Communication sur les transferts sociaux monétaires et le RSU	1 350 000 000
3.	PROGRAMME DE FILETS SOCIAUX ALIMENTAIRES (FSA)	116 737 400 000
3.1	Coupons alimentaires	108 360 000 000
3.2	Restaurants sociaux	5 060 000 000
3.3	Cantines scolaires	3 317 400 000
4.	PROGRAMME NDAKO	74 137 500 000
4.1	Mise en place des dispositifs de financement des logements sociaux	270 000 000
4.2	Construction, financement et accès aux logements sociaux	73 867 500 000
5.	PROGRAMME BOMOKO	11 876 636 000,00
5.1	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions d'éthique et des valeurs humaines	2 676 686 000,00
5.2	Campagnes de promotion des valeurs culturelles et de communication en vue du changement de comportement	6 783 500 000,00
5.3	Intégration des valeurs culturelles et la citoyenneté dans les curricula de formation des écoles primaires et secondaires	2 416 450 000,00
TOTAL STRATEGIE		453 150 326 000

Les dépenses par an se présentent ainsi qu'il suit:

	Programmes/Principales actions	Sur 5 ans	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle	2 004 000 000	306 250 000	861 250 000	700 000 000	136 500 000	-
1.1	Développement du cadre législatif de la solidarité	75 000 000	75 000 000	-	-	-	-
1.2	Création et / ou renforcement des capacités des structures de solidarité	22 500 000	22 500 000	-	-	-	-
1.3	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Solidarité, des ONG et mutuelles de solidarité	1 884 000 000	186 250 000	861 250 000	700 000 000	136 500 000	-
1.4	Mise en place des dispositifs de financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités	22 500 000	22 500 000	-	-	-	-
2.	PROGRAMME LISUNGI SYSTÈME DE FILETS SOCIAUX	248 394 790 000	49 678 958 000	49 678 958 000	49 678 958 000	49 678 958 000	49 678 958 000
2.1	Versement de revenu de Solidarité et d'Insertion aux populations pauvres et vulnérables	230 453 830 000	46 090 766 000	46 090 766 000	46 090 766 000	46 090 766 000	46 090 766 000
2.2	Allocations aux personnes vivant avec handicap et aux personnes âgées	16 590 960 000	3 318 192 000	3 318 192 000	3 318 192 000	3 318 192 000	3 318 192 000
2.3	Conditionnalités et Communication sur les transferts sociaux monétaires et le RSU	1 350 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000
3.	PROGRAMME DE FILETS SOCIAUX ALIMENTAIRES (FSA)	116 737 400 000	22 622 000 000	24 241 350 000	23 291 350 000	23 291 350 000	23 291 350 000
3.1	Coupons alimentaires	108 360 000 000	21 672 000 000	21 672 000 000	21 672 000 000	21 672 000 000	21 672 000 000
3.2	Restaurants sociaux	5 060 000 000	950 000 000	1 740 000 000	790 000 000	790 000 000	790 000 000
3.3	Cantines scolaires	3 317 400 000	-	829 350 000	829 350 000	829 350 000	829 350 000
4.	PROGRAMME NDAKO	74 137 500 000	90 000 000	45 000 000	24 667 500 000	24 667 500 000	24 667 500 000
4.1	Mise en place des dispositifs de financement des logements sociaux	270 000 000	90 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
4.2	Construction, financement et accès aux logements sociaux	73 867 500 000	-	-	24 622 500 000	24 622 500 000	24 622 500 000
5.	PROGRAMME BOMOKO	11 876 636 000,00	2 108 037 200	2 232 037 200	2 482 187 200	2 482 187 200	2 482 187 200
5.1	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions d'éthique et des valeurs humaines	2 676 686 000,00	535 337 200	535 337 200	535 337 200	535 337 200	535 337 200
5.2	Campagnes de promotion des valeurs culturelles et de communication en vue du changement de comportement	6 783 500 000,00	1 356 700 000	1 356 700 000	1 356 700 000	1 356 700 000	1 356 700 000
5.3	Intégration des valeurs culturelles et la citoyenneté dans les curricula de formation des écoles primaires et secondaires	2 416 450 000,00	216 000 000	340 000 000	590 150 000	590 150 000	590 150 000
	TOTAL STRATEGIE	453 150 326 000	74 805 245 200	77 058 595 200	100 819 995 200	100 256 495 200	100 119 995 200

Annexe1 : Tableaux de mise en œuvre du plan, par programmes, actions prioritaires et produits 2018-2022

	PROGRAMME/ACTIVITES	INDICATEURS DE PERFORMANCE		
		Indicateurs	Situation de référence en 2017	Indicateurs cibles en 2022
1.	Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de solidarité et du Ministère PARCAM en sigle			
1.1	Développement du cadre législatif de la solidarité			
1.1.1	Elaboration loi sur la cohésion sociale	Loi sur la cohésion sociale adoptée et mise en application	Aucun texte sur la cohésion sociale disponible	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
1.1.2	Elaboration loi sur les mutualités	Loi sur les mutualités adoptée et mise en application	Aucun texte régissant la mutualité au Congo	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
1.1.3	Elaboration loi sur le mois de la solidarité	Loi sur le mois de la solidarité adoptée et mise en application	La loi sur la journée nationale de la Solidarité est désuète	Texte élaboré, adopté et mis en application dès 2019
1.2	Création et / ou renforcement des capacités des structures de solidarité			
1.2.1	Création de l'agence de l'économie sociale et solidaire	Existence de l'AESS	Economie sociale et solidaire non organisée	AESS créé et fonctionnel dès 2019
1.2.2	Mise en place d'un réseau national d'échange d'informations sur la gestion des connaissances.	Existence d' RNGC	Dispositif d'échange des connaissances sur les mutualités, la HIMO et les filets sociaux inexistant	RNGC créé et fonctionnel dès 2019
1.2.3	Création d'une agence HIMO d'encadrement des initiatives locales	Existence de l'AGETIPRE	Approches HIMO non promus	AGETIPRE créé et fonctionnel dès 2019
1.4	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Solidarité, des ONG et mutuelles de solidarité			
1.4.1	Réforme de la direction générale de la solidarité	Nombre de nouvelles structures créées au sein de la DGS	Organisation de la DGS inadaptée aux réformes envisagées	La DGS est réorganisées dès 2018
1.4.2	Développement du Registre Social Unique des Ménages	Nombre de personnes enregistrées dans le RSU	61 000	500 000
1.4.3	Création de la Fédération Nationale de la Mutualité du Congo	Existence d'une structure de management des structures partenaires	Les mutuelles n'ont pas de structure faitière	La FNMC est créé et coordonne la mutualité corporatiste

1.4.4	Formation des acteurs de la solidarité	Nombre d'acteurs de la solidarité formés	Faible capacités opérationnelles des acteurs du secteur	Tous les acteurs de la solidarité sont formés sur le domaine
1.5	Mise en place des dispositifs de financement des socles de protection sociale, du développement du capital humain et de lutte contre les inégalités			
1.5.1	Elaboration d'une étude de faisabilité et loi sur le financement des programmes des solidarités		Mécanismes de financement de la solidarité et des filets sociaux non définis	Dispositif de financement des filets sociaux opérationnel
1.5.2	Création d'un Fonds National de Solidarité	Part des dépenses totales de protection sociale non contributive ou de lutte contre les inégalités	0,19 en 2010	4% par an en 2022
2.	Programme Lisungi			
2.1	Revenu de Solidarité et d'Insertion aux populations pauvres et vulnérables			
2.1.1	Allocations ou Prestations financières aux ménages pauvres	Nombre de ménages bénéficiant des allocations	10 707	180 405
2.1.2	Appui à l'inclusion productive (AGR et formation qualifiante)	Nombre de ménages bénéficiant des dispositifs d'insertion	9 000	180 405
2.2	Aide aux personnes vivant avec handicap et aux personnes âgées			
2.2.1	Allocation aux Adultes vivant avec Handicap (AAH)	Nombre d'adultes vivant avec handicap bénéficiant des aides	-	73 100
2.2.2	Allocation d'Education de l'Enfant vivant avec Handicap(AEEH).	Nombre d'enfants vivant avec handicap bénéficiant d'allocation	-	23 768
2.2.3	Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées Dépendantes (ASPA)	Nombre de personnes âgées bénéficiant d'allocation de solidarité	2 850	25 738
2.3	Communication et plaidoyer sur les transferts sociaux monétaires et le RSU			
2.3.1	Campagnes C4D et suivi des conditionnalités	80% de ménages bénéficiaires suivi	10 707	150 000
2.3.2	Communication institutionnelle			
2.4	Gestion, suivi et évaluation			
2.4.1	Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement		10% du coût global du programme	

3.	Le Programme Filets de Sécurité Alimentaire (FSA)			
3.1	Appui à la production alimentaire locale (agriculture familiale et récupération des invendus alimentaires)	Tonnes d'aliments produites et récupérées par rapport à la production nationale	-	20%
3.2	Acquisition par les ménages les plus vulnérables des aliments auprès des boutiquiers avec des Coupons Alimentaires (CA)	Nombre de ménages bénéficiant des bons alimentaires électroniques	12 000	225 750
3.3	Création et mise en place des restaurants sociaux	Nombre de restaurants sociaux mis en place et créés	0	20
3.4	Accès des personnes à faible revenu à des repas à moindre coût dans les restaurants sociaux	Nombre de repas offerts dans les restaurants sociaux dès 2019 par an	0	730 000
3.5	Appui à l'accès des enfants des ménages pauvres aux cantines scolaires	Nombre d'écoles couverts par le programme cantine scolaire et nombre d'enfants de ménages pauvres couverts	686	1 843
4.	Programme NDAKO			
4.1	Création d'un Fonds de Solidarité pour Logement (FSL) financé par la taxe de solidarité de logement (TSL)	Quote part de financement des logements et infrastructures sociaux par le FSL	-	80%
4.2	Appui à la reconstruction des logements et infrastructures sociales dans les villages par les communautés	Nombre de logements et infrastructures sociales construites avec l'appui de la communauté	-	19 123
4.4	Accès des ménages pauvres aux logements sociaux	Nombre de logements donnés à 2,6% des ménages pauvres de plus de 7 membres vivant dans des logements d'une (1) pièce	-	19 123
4.5	Appui au financement partiel par l'Etat du coût du logement des ménages à faible revenu	Quote part de financement par l'Etat des logements sociaux destinés aux ménages pauvres	-	20%
	Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement	10% du coût global du programme		

5.	Programme de promotion des valeurs de solidarité appelé BOMOKO			
5.1	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions d'éthique et des valeurs humaines			
	Appui à la gouvernance locale, l'élaboration des plans de développement et à la promotion de la citoyenneté	Nombre de plans de développement local intégrant la promotion des valeurs humaines et d'éthique adoptés (Département, Communes, Districts et CU)	-	333
	Formations sur l'éducation sur la parenté responsable	Nombre d'agents sociaux formés sur l'éducation à la parentalité responsable	-	3 500
	Réunions communautaires et causeries éducatives	Nombre de réunions et causeries par district/arrondissement/quartier par an	-	3 410
5.2	Campagnes de promotion des valeurs culturelles et de communication en vue du changement de comportement			
	Promotion des approches communautaires et de solidarité	Nombre de campagnes nationales organisées sur le vivre ensemble et la citoyenneté	-	5
5.3	Voyages d'échanges intra et intercommunautaires	Nombre de manifestations culturelles inter et intracommunautaires organisées	-	3 410
5.4	Intégration des valeurs culturelles et la citoyenneté dans les curricula de formation des écoles primaires et secondaires			
5.4.1	Etude sur les valeurs culturelles à promouvoir en milieu jeune	Rapport d'étude disponible	Inexistence d'un répertoire des valeurs culturelles	
5.4.2	Elaboration et édition des programmes manuels et guides	Programmes, manuels et guides disponibles	Inexistence des programmes, manuels et guide sur les valeurs culturelles	10 000 exemplaires de programmes, manuels et guides produits
5.4.3	Formation des inspecteurs et enseignants	Nombre d'inspecteurs et enseignants formés		
5.4.4	Implémentation des dispositifs de formation dans les écoles	Nombre d'écoles ayant adopté les curricula de formation sur les valeurs culturelles		100%
5.5	Gestion, suivi et évaluation			
5.5.1	Coordination, Enquêtes contrôle qualité et fonctionnement	10% du coût global du programme		

